

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 10 novembre 2014 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 10900 rue Hamon, lequel est érigé sur le lot 3879657 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait des équipements mécaniques sur le toit à une hauteur supérieure à la hauteur maximale prescrite, soit à 11,32 mètres au lieu de 10 mètres, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-0546.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-deuxième jour d'octobre deux mille quatorze.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement